

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°117

Jun 2026

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

L'année 1916



1916, l'année des batailles.

Ce fut Verdun, la Somme, le Front d'Orient.

L'année 1916 marque un tournant dans le concept de batailles. Jusqu'alors, ces dernières s'inscrivaient dans une temporalité limitée, n'excédant pas quelques jours (Waterloo, Austerlitz, Solferino); à partir de l'année 1916, le concept de bataille s'étire désormais dans le temps. À Verdun, à partir du 21 février 1916, l'affrontement va durer 300 jours.

2026, 110e anniversaire de cette année charnière. Une mémoire qui, elle aussi, s'étire dans le temps.

Ce fut d'abord **la mémoire vive de ceux qui avaient vécu l'année 1916** : le temps des Poilus encadrés par leurs associations (1920-1980).

Puis ce fut **le temps de l'État** (1980-2020) prenant en charge ce moment de notre histoire universelle. Une période dont l'épicentre et la conclusion furent le centenaire de la Grande Guerre.

C'est enfin **le temps des collectivités territoriales** qui ont transformé la Grande Guerre en enjeu du tourisme de mémoire.

Trois temps mémoriels et trois acteurs. Les témoins pour le souvenir, les fonctionnaires pour l'Etat, les professionnels du tourisme pour les collectivités territoriales.

Dans chacun de ces temps, le Souvenir Français fut présent. Il l'est toujours aujourd'hui, encore plus qu'hier, à travers la mobilisation des sept familles associatives qui interviennent dans la préservation de la mémoire de la Grande Guerre.

Face aux témoins disparus, au repli de l'État et aux ambitions touristiques des collectivités territoriales, Le Souvenir Français favorise la mobilisation des passionnés de la mémoire, dans toute leur diversité.

Faire vivre le souvenir des Poilus, c'est les rendre immortels.

Photos : La Voie Sacrée en 1916.

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact : communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billet d'humeur du Président Général

Agenda estival de la Chapelle de Rancourt



Podcast « Passeurs d'histoires »

Podcast « Passeurs d'histoires »

Podcast « Passeurs d'histoires »



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



JUIN

L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Michaël Bourlet

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Sylvain Pinard

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...



UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



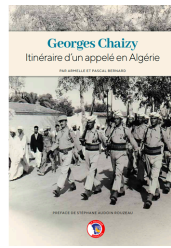
Notre boutique

Guide des acteurs
de mémoire 14-18
(Édition 2026)

Georges Chaizy,
itinéraire d'un
appelé en Algérie

"Mémoire de
Résistants" par
Léon Landini

Commandez du
vin pour vos
événements !



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à [faire un don avec ce formulaire.](#)



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*Dans le cadre de la dématérialisation des déclarations annuelles de revenus, la production de justificatifs de versements pour bénéficier d'une réduction d'impôt n'est plus requise. Toutefois, en cas de demande de l'administration fiscale, un reçu sera émis et transmis. **Le règlement en ligne privilégie la transmission automatique de ce reçu par voie électronique.***

FORMULE CHOISIE - 2026

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼	
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



ADHÉSION RENOUELEMENT COTISATION DON

Je verse la somme de € en règlement de (case à cocher) ma cotisation
 ma cotisation AVEC abonnement revue

Délégation ou Comité d'affiliation.....



Mes coordonnées

(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal..... Ville.....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :.....

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

#STW

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Tél. 01 48 74 53 99. En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)